

# Une opinion masculine sur le suffrage féminin

Autor(en): **Bovet, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **29 (1941)**

Heft 594

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-264152>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

une vigoureuse campagne, une importante modification qui mettait les femmes sur le même pied que les hommes, alors que le projet primitif leur attribuait des primes sensiblement inférieures à celles des hommes, tandis que le taux de leurs versements était identiquement le même ! Cette injustice réparée, la loi présentait d'excellentes dispositions, et son échec a été une déception dans bien des milieux, non seulement féminins, mais travailleurs. Il est vrai que l'un des motifs que l'on a donné pour son refus a été celui de la prévision à brève échéance de l'élaboration d'une loi fédérale d'assurance-vieillesse, qui rendrait inutiles des dispositions cantonales; et ceci permet de garder un certain espoir de voir bientôt la Suisse réaliser, enfin ! une mesure sociale pour laquelle nous nous sommes laissés distancer par nombre de pays.

Notons encore que, dans les deux cas, le concours des *Frauenzentralen* avait été demandé par les autorités des deux cantons, ce qui marque bien l'importance attachée par elles à la collaboration féminine.

E. Gd.

## Une opinion masculine sur le suffrage féminin

...Les raisons d'accorder aux femmes les mérites politiques qu'aux hommes me paraissent si évidentes que j'hésiterais à les formuler une fois de plus. Mais je dirais volontiers pourquoi, en ce moment précis de l'histoire de notre pays, le vote du Grand Conseil neuchâtelois m'a profondément réjoui et pourquoi j'y attache, comme fédéraliste et comme démocrate, une grande importance.

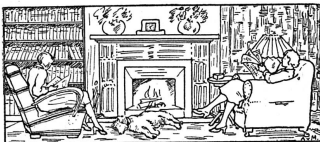
Le fédéralisme est trop souvent préconisé parmi nous sous une forme négative, comme une attitude de défense contre des empiétements du pouvoir central. J'aime mieux l'entendre vanter comme un facteur de progrès, un moyen de faire sur le terrain cantonal des expériences qui pourront, si elles réussissent, être étendues ensuite à toute la Confédération. Tenter une expérience comme celle dont il s'agit, c'est faire preuve d'un fédéralisme positif et constructif, dont un partisan de la souveraineté cantonale ne peut que se réjouir.

On entend dire que notre démocratie manque de « dynamisme ». Après les conquêtes qu'elle a réalisées au cours du XIX<sup>me</sup> siècle, elle ne fait trop souvent que défendre ses positions — et, de ce fait seul, elle les défend mal. La vraie manière de défendre aujourd'hui la démocratie, c'est de l'étendre. Les mesures, si prudentes soient-elles, de donner aux femmes des droits politiques sur le terrain communal, marquent un pas en avant et témoignent chez les membres de l'autorité législative neuchâteloise d'une foi démocratique dont je suis heureux et fier.

Pierre Bover

professeur à l'Université de Genève

Si notre journal vous intéresse, aidez-nous à le faire connaître et à lui trouver des abonnés.



## Les femmes et les livres

### Un ouvrage sur les relations littéraires de la Suisse alémanique et de la Suisse romande

Autour de notre pays, les frontières se sont fermées. Chaque jour, les communications avec l'étranger deviennent plus difficiles et plus lentes. Réduits à vivre de notre propre vie, autant sur le plan spirituel que sur le plan économique, il est essentiel pour nous de connaître la nature et la fréquence des rapports littéraires et des échanges intellectuels qui relient entre elles les diverses parties de la Suisse; plus particulièrement la Suisse alémanique et la Suisse romande.

Cette question a été traitée magistralement par Mme Trudi Greiner<sup>1</sup> dans un ouvrage paru à Berne à la fin de l'an dernier. Peut-être le point de vue de l'auteur n'est-il pas toujours

<sup>1</sup> Trudi GREINER: *Der literarische Verkehr zwischen der deutschen und welschen Schweiz*, Ed. Paul Haupt, Berne.

## Le Comptoir neuchâtelois et l'activité féminine

Aucun nom féminin ne figure parmi ceux des organisateurs du Comptoir Neuchâtelois ou, en général, parmi les noms présidant à la grande « quinzaine » qui vient d'attirer à Neuchâtel une foule de touristes avides de voir les représentations de *Nicolas de Flue*, de visiter le Salon romand du Livre, le Salon des artistes neuchâtelois ainsi que les stands de l'industrie et du commerce. Mais partout se manifeste, visible ou cachée, cette activité suivie, tenace, inventive, qui est le propre de la femme. Cela frappe particulièrement dans les halles du Comptoir.

Voici tout d'abord les héroïnes de la patience désintéressée, celles qui demeurent sur place des heures, des journées, sans prendre le temps de passer au restaurant. Elles aident, assistent, remplacent les exposants. Ce sont les épouses, les sœurs, les belles-sœurs, les fiancées, les cousines, les mamans...

Je remarque la mère d'un artiste graveur tombé malade au dernier moment. Dans le cagnot tapissé d'images qui lui sert de salle d'exposition, elle a apporté un pliant, un thermos et quelques sandwiches. Cela suffira pour tenir de 9 heures du matin à 8 heures du soir — moment où — libérée de son bébé — la jeune épouse de l'artiste prendra la relève. Ailleurs, un commerçant se promène — peut-être bien que c'est dans l'intérêt de son stand; — pendant ce temps, sa sœur et sa fiancée rivalisent de grâce pour attirer la clientèle.

Les demoiselles de comptoir, les serveuses, les distributrices de prospectus ou de billets de loterie, elles aussi sont à l'œuvre; on les voit partout, la sourire aux lèvres, ne marquant pas la moindre fatigue, résolues dans la bousculade des grands jours, profitant des acclamations pour battre le rappel et engager des entretiens personnels.

Et puis, il y a les exposantes: A part un stand remarquablement monté en articles de sport, et divers petits étalages: accessoires pour machines à coudre, articles pour nettoyage des métaux précieux, etc., les expositions féminines se

trouvent presque exclusivement dans la « Collectivité des Arts et métiers » — où elles se groupent avec un ou deux remarquables artistes ou artisans masculins. Les poteries de Mme M.-L. Lehmann, les verreries de Mme Furer-Denz, le magnifique assortiment de porcelaines peintes à la main de Mme Neuhaus, les plateaux de Mme M. Ducommun, les gracieux tricots de Mme Bouvier, les bouchons ornés de costumes suisses de Mme Schinz, tout cela — dominé et encadré par les paysages à l'huile de Mme Marcelle Schinz et les jolis pastels de Mme Alice Peillon, — forme un ensemble des plus élégants et proclame le goût, le talent et l'ardeur au travail des femmes neuchâteloises.

Mais le but de toute visite est ici la crémiererie. Une reine courtoise et souriante la dirige, celle qui, bien involontairement, s'est fait connaître à Neuchâtel sous le pseudonyme de « Mme Wodey ». Il lui faudrait beaucoup de paires d'yeux et que ses dix doigts fussent multipliés par dix pour faire face à l'invasion des rescapés de la restriction qui, à toute heure, assiègent son stand. A vrai dire, je crois que ce privilège lui a été accordé. Qu'au bout de la terrasse, dans le scintillement du lac, un client fasse le moindre signe — qu'à l'intérieur dans l'ombre du comptoir, il manque une table, que des amateurs pressés exigent à la hâte des chocolats ou des gâteaux, elle s'en aperçoit, elle fait signe à ses jeunes acolytes, elle sert la personne pressée, elle jette un ordre à l'officier, redresse une erreur de compte... Elle est partout, elle fait tout; et elle trouve moyen de saluer ses amis, de leur adresser la parole qu'il faut, de faire envoyer une glace ou un café à un comptoir éloigné dont le tenancier meurt de soif, de disposer des fleurs sur son étalage, et de placer de jolis napperons sur ses tables. Autour d'elle, tout se fait comme par enchantement, car elle est au milieu de tout, fée puissante tenant dans sa main la baguette magique de la bonne humeur.

Qui sait si ce rayonnement féminin — cette activité à la fois modeste et insistante des femmes — ne sont pas pour beaucoup dans le succès du Comptoir neuchâtelois, particulièrement brillant cette année?... M. G.-M.

Des enfants se rendent dans un abri souterrain (Gde-Bretagne).



Cliché U. i. S. E.

celui où se placerait un Suisse romand étudiant ces mêmes rapports. Peut-être le panorama qui se déroule sous nos yeux et qui embrasse la période de 1848 à nos jours n'est-il pas suffisamment situé dans l'histoire des relations morales qui, au cours des siècles, ont préparé l'incorporation des pays romands à la Confédération suisse. Quoi qu'il en soit, ces pages d'un intérêt soutenu et d'une documentation sûre viennent à l'heure où les renseignements qu'elles apportent sont indispensables à tout Suisse cultivé. Elles ne peuvent manquer d'avoir chez nous un grand retentissement.

Suivant pas à pas l'histoire des traductions d'ouvrages d'auteurs suisses, des critiques et des éloges réciproques, s'arrêtant aux points de jonction ou aux divergences pour jeter autour d'elle un regard scrutateur et avisé, Mme Greiner nous entraîne à une conclusion dégagée de tout parti-pris, comme de tout appauvrissement conventionnel, ou de tout défautisme intellectuel.

Chacun connaît l'alternative souvent discutée: Les deux Suisses doivent sacrifier à l'unité politique du pays les liens trop étroits qui les rattachent intellectuellement et moralement aux grandes nations avoisinantes. Afin d'être plus foncièrement suisse, il faut se garder d'être trop allemand ou trop français, s'efforcer de rester bien « de chez nous », en favorisant avant tous autres les échanges qui peuvent se faire à l'intérieur même du pays. Ou bien: Il ne peut y avoir de vie intellectuelle et morale que dans les bornes d'une culture et de son expression linguistique: *Une*

*terre, une langue.*<sup>1</sup> La littérature romande — ou si l'on aime mieux la vie intellectuelle des pays romands — ne peut exister que dans le cadre de la culture française; comme une province littéraire de la France, — cela alors même que la France ne s'est pas toujours montrée disposée à reconnaître cette parenté. C'est avec la France que les écrivains romands doivent chercher à resserrer les liens. La Suisse alémanique, de son côté, ne saurait avoir d'expression propre que dans le développement de l'expansion germanique moderne; les œuvres qui la représentent — même dialectales — ne se séparent point du vaste courant de la pensée et de l'expression allemandes. On sait que, dans une des parties du pays comme dans l'autre, de très grands artistes ont défendu cette thèse. Elle tend à nier l'existence de la Suisse autrement que comme une simple alliance politique défensive de petits pays différents les uns des autres qui, pour vivre, doivent forcément se rattacher à la culture d'ensembles plus vastes, mais dissemblable. Cela apparaît si certain à tel de nos écrivains (d'autre part Suisse entre les Suisses) qu'il a déclaré: « L'unité de la Suisse ne résulterait-elle que de certains « manques », de certains vides, dans les hautes régions du sentiment et de la pensée? La Suisse serait-elle neutre, non seulement politiquement mais, si je puis dire, « physiologiquement », avec toutes les conséquences qu'on devine? »<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Titre d'une brochure de M. Alfred Lombard, prof. à l'Université de Neuchâtel.

<sup>2</sup> C.-F. Ramuz, dans la revue *Esprit*, oct. 1937.

Mme Greiner ne pouvait retracer l'histoire des relations littéraires de la Suisse alémanique et de la Suisse romande sans se heurter à cette apparente contradiction des points de vue et sans prendre parti. Elle l'a fait de la manière la plus inattendue et la plus concluante, en démontrant que, loin de s'exclure, les deux thèses en présence se prêtent un mutuel appui. Plus largement nous participerons à la culture française ou à la culture allemande, plus nous enrichirons le patrimoine intellectuel de la Suisse, mieux aussi nous exprimerons cette aspiration foncière à l'indépendance et à la libre collaboration qui fait la valeur humaine de la Suisse; ajoutons que, plus aussi seront fécondes nos tentatives d'échanges, cessant de se borner à de simples traductions d'intérêt local, elles deviendront des initiations réciproques à des œuvres d'une valeur universelle. Tel est bien, me semble-t-il, la position prise par Mme Greiner lorsqu'elle déclare:

On voit que le développement littéraire en Suisse ne se laisse pas réglementer ou enfermer dans des systèmes de relations. C'est précisément cette richesse de possibilités qui constitue son caractère le plus précieux. Deux conclusions peuvent être tirées avec certitude de l'histoire des rapports littéraires entre la Suisse alémanique et la Suisse romande. Une culture nationale suisse ne peut pas être provoquée artificiellement et n'est pas non plus souhaitable, parce qu'elle aboutirait à une étroitesse intellectuelle déplorable. — D'autre part, un effort pour se mieux connaître mutuellement et une mutuelle prise de contact d'une partie du pays à l'autre, n'équivalent point à un nivellement de la puissance créatrice et des particularités qu'assume celle-ci de part et d'autre. — Que ce contact produise ou non un effet stimu-